

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

FENSCH

2024-2026
SYNTHÈSE



ÉDITO



« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmity ». Cette définition, donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 1946 dans le préambule de sa Constitution, rappelle l'importance de prendre en compte tous les aspects de la vie quotidienne pour agir efficacement sur la santé. Ainsi, les collectivités locales se sont saisies du sujet et ont démontré leur importance, notamment lors de la crise sanitaire que nous avons traversée.

Depuis 2016, suite à la délégation de la compétence par ses communes membres, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch s'investit dans les questions de santé et s'efforce de répondre aux attentes de la population. Plusieurs projets ont pu voir le jour, comme le centre de vaccination Covid-19, l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale, le développement du sport-santé, l'organisation de temps d'information auprès des professionnels du territoire ou encore l'accompagnement à l'installation de nouveaux professionnels de santé. Pour aller plus loin, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a décidé de s'allier à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand-Est à travers la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS).

Pour reprendre la définition de l'ARS : « Le Contrat Local de Santé est un dispositif innovant qui vise à réduire les inégalités territoriales de santé en mobilisant, au profit d'un territoire, les politiques d'organisation de la santé menées par l'ARS, les compétences de l'Etat, l'action des collectivités locales et celles des institutions et organisations partenaires. » Autrement dit, le CLS Fensch a pour objectif de coordonner les actions menées par les acteurs du territoire et par les partenaires institutionnels afin de créer une dynamique locale en santé.

Si l'accès aux soins reste un enjeu majeur, il est tout aussi important de mettre l'accent sur la prévention et la promotion de la santé. En favorisant la collaboration entre les acteurs locaux, le CLS Fensch aspire à mettre en place des solutions innovantes et durables pour répondre aux besoins de la population et construire ensemble un avenir où la santé est accessible à tous.

Michel LIEBGOTT

Président de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
Maire de Fameck
Membre honoraire du Parlement

Jean-Pierre CERBAI

Assesseur en charge de la santé à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

SOMMAIRE

Le territoire concerné	4
L'élaboration et mise en œuvre du Contrat local de Santé	5
Axe 1 :	
L'accès à la santé, aux soins et aux droits	6
Axe 2 :	
Le bien-être et la santé mentale	9
Axe 3 :	
La prévention à tous les âges de la vie	11
Axe 4 :	
La santé environnementale	15
Axe 5 :	
Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers	17
Les 30 fiches actions du Contrat Local de Santé Fensch	20
Les signataires	22
Les partenaires	23



LE TERRITOIRE CONCERNÉ

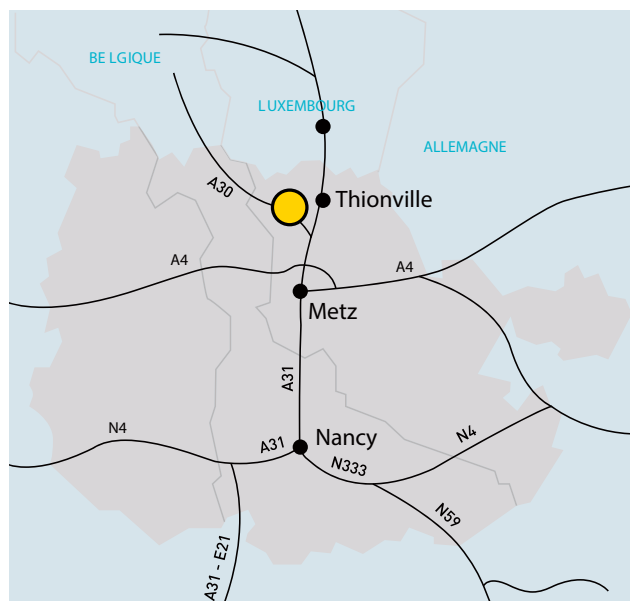
La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch est composée de 10 communes : Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Serémange-Erzange et Uckange. Le territoire compte 71 066 habitants (recensement INSEE 2020), dont environ 25%, soit un quart, ont plus de 60 ans.

Répartition de la population par tranches d'âge (recensement INSEE 2020) :

0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	+ 75 ans
18%	16%	19%	19%	15%	10%

Par conséquent, le nombre de retraités est plutôt important sur le territoire puisque ceux-ci représentent 25,3% de la population de 15 ans et plus, toujours d'après les chiffres de l'INSEE de 2020. Les personnes sans activité professionnelle sont également surreprésentées puisque le taux atteint 20,1%. Ces deux catégories sont suivies par les employés (19,5%) et les ouvriers (16,3%). Les professions intermédiaires (12,5%), les cadres et professions intellectuelles supérieures (4%), les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (2,1%) ainsi que les agriculteurs exploitants (0,1%) sont sous représentés.

Au niveau géographique, les communes composant la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sont de tailles et de caractéristiques variables : le territoire allie ruralité, urbanité, sites industriels et Espaces naturels remarquables (ENR). Bien que le territoire soit peu étendu (86,5km²), il est à noter qu'il est constitué de plateaux, de côtes et de vallées. Les autoroutes gratuites A30 (qui traverse la quasi-totalité du territoire) et A31 (à proximité) permettent de se déplacer en voiture sur le territoire et au-delà. Le réseau de transports en commun propose une offre répartie inégalement sur le territoire, avec une concentration des lignes principales sur le bas de vallée (Hayange, Florange, Fameck, Uckange). La CA du Val de Fensch se situe entre deux gros pôles économiques que sont Metz et le Luxembourg.



L'ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Un diagnostic de santé de la population du Val de Fensch, mené en 2018 par l'ORS (Observatoire Régional de Santé) et l'IREPS (Instance Régional d'Education et de Promotion de la Santé) Grand Est, a permis de faire ressortir de nombreux éléments, sur lesquels se base le Contrat Local de Santé Fensch. Ainsi, les cinq axes retenus sont :

- L'accès à la santé, aux soins et aux droits,
- Le bien-être et la santé mentale,
- La prévention à tous les âges de la vie,
- La santé-environnementale,
- Les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.

L'objectif d'un Contrat Local de Santé étant d'améliorer la santé du territoire, 11 structures ont décidé de s'allier en signant le CLS Fensch afin de travailler ensemble à la mise en œuvre d'action salutogènes :

- la Communauté d'agglomération du Val de Fensch,
- l'Agence Régionale de Santé Grand-Est,
- la Préfecture de Moselle,
- le Conseil Régional Grand Est,
- le Conseil Départemental de la Moselle,
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle,
- le Régime local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle,
- la Mutualité Sociale Agricole,
- le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville,
- l'Établissement Public de Santé Mentale EPSM Metz-Jury,
- la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Moselle 3 Vallées.

Les 11 signataires se réuniront au moins une fois par an pour un comité de pilotage et au moins deux fois par an pour des comités techniques. Tout au long de l'année, la coordination du CLS Fensch sera assurée conjointement par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et l'Agence Régionale de Santé Grand-Est.

En fonction des projets et des besoins, des groupes de travail pourront être organisés à tout moment. Avant la signature du CLS, sept groupes de travail ont déjà eu lieu en janvier et février 2023 et ont réuni plus de 80 participants sur les thématiques suivantes :

- l'accès aux soins, à la santé et au droit,
- le bien-être et la santé mentale,
- la santé de l'enfant et de l'adolescent,
- le bien-vieillir,
- la santé environnementale,
- la lutte contre les addictions,
- les maladies métaboliques, cardiovasculaires et les cancers.



AXE 1: L'ACCÈS À LA SANTÉ, AUX SOINS ET AUX DROITS

L'examen de l'offre de santé de proximité, hospitalière et médico-sociale existante montre que même si la situation en matière d'accessibilité à un médecin généraliste libéral apparaît intermédiaire, la densité pour 100 000 habitants est inférieure à la valeur départementale et le nombre de professionnels a diminué ces dernières années. Près des trois quarts des médecins généralistes exerçant en libéral sont âgés de 55 ans ou plus. S'agissant des médecins spécialistes libéraux, les densités sont très faibles (trois fois moins de médecins spécialistes toutes spécialités confondues qu'à l'échelle de la Moselle) et les professionnels sont tous âgés de 55 ans ou plus.

D'autres professionnels de santé sont présents sur le territoire mais en général à des densités plus faibles qu'au niveau départemental (ex : dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, ...) sauf pour les infirmiers et orthophonistes qui sont relativement bien représentés.

Ces constats relatifs à l'offre libérale peuvent cependant être modulés par une offre existante plus importante sur la communauté d'agglomération voisine (CA Portes de France Thionville) ; les temps d'accès à un certain nombre de professionnels de santé restant relativement limités (en deçà en général de la valeur médiane pour la Moselle). Toutefois, ces temps d'accès ne renseignent pas sur la disponibilité des professionnels et les éventuels délais d'obtention de rendez-vous. De plus, à l'échelle de l'ensemble de l'arrondissement de Thionville, les densités de professionnels de santé apparaissent assez faibles.

Concernant l'offre hospitalière, celle-ci est principalement située sur les territoires voisins (CA Portes de France Thionville voire Metz Métropole), même si quelques lits d'hospitalisation en médecine chirurgie sont encore en place à Hayange, de même que quelques places en soins de suites et réadaptation et en psychiatrie. Une offre ambulatoire en santé mentale est également implantée (CMP de Hayange et de Fameck). Le service des urgences a été quant à lui transféré en 2013 à Thionville. L'hôpital d'Hayange, labélisé hôpital de proximité, propose également de la médecine générale à travers une équipe de médecins retraités salariés du CHR.

Pour améliorer l'accès à la santé, aux soins et aux droits des habitants du Val de Fensch, le Contrat Local de Santé Fensch s'est fixé trois objectifs.

1

RENDRE LE TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Fiche action 1.1.1

Consolider l'offre de soins de premier recours : favoriser le maintien, l'installation et les exercices coordonnés des professionnels de santé libéraux

- Veille active sur le territoire afin d'identifier les porteurs de projets, de mettre en relation les différentes parties et enfin d'accompagner les professionnels de santé dans leurs démarches.
- Aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé.
- Mobilisation du dispositif Grand Est médecins installation (GEminstal) de l'Université de Lorraine.

Fiche action 1.1.2

Promouvoir et développer une offre de télémédecine

- Proposer une offre de soins à distance.
- Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire.

2

FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

Fiche action 1.2.1

Consolider l'installation de médecins retraités et créer un pôle de santé à l'hôpital d'Hayange (CHR Metz-Thionville)

- Garantir et améliorer l'accès aux soins de premiers secours.
- Étoffer l'offre de soins de l'hôpital d'Hayange.

Fiche action 1.2.2

Soutenir l'Association Départementale de Permanence des Soins (ADPS)

- Assurer la permanence et la continuité des soins de médecine générale les soirs et les fins de semaine
- Permettre aux habitants du territoire de bénéficier de soins non programmés ne relevant pas des urgences et ne nécessitant pas de se rendre à l'hôpital.

Fiche action 1.2.3

Proposer une mutuelle à prix réduit – Adhésion à l'AD2S

- Faciliter l'accès aux droits des personnes les plus éloignées du système de santé et de la prévention en proposant une mutuelle à tarifs adaptés.
- Lutter contre le non recours aux droits et le renoncement aux soins.
- Proposer aux professionnels du social une banque de données spécialisée.

Fiche action 1.2.4

Accroître le recours à un service d'interprétariat linguistique en médecine libérale

- Faciliter l'accès aux soins pour les personnes allophones.
- Mieux faire connaître le dispositif soutenu par l'ARS et favoriser son usage par les professionnels de santé.

3

INFORMER LA POPULATION SUR SES DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Fiche action 1.3

Favoriser l'accès aux droits en santé des usagers par la Maison de la Justice et du droit et par la Maison du Luxembourg

- Permettre aux usagers d'obtenir une aide juridique ainsi que des conseils et informations, notamment concernant leurs droits en matière de santé.
- Assurer une présence judiciaire de proximité et concourir à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès aux droits.
- Permettre aux usagers de connaître leurs droits en matière de soins de santé dans le contexte transfrontalier.

Entre 2021 et 2023, huit professionnels de santé ont bénéficié d'une aide à l'installation de la part de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch



AXE 2 : LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE

Mise en lumière par la crise sanitaire, la problématique de la santé mentale ne se cantonne pas aux personnes atteintes d'un trouble mais touche bien tous les individus. Se maintenir en santé, c'est également prendre le temps de soigner sa santé mentale et de se concentrer sur son bien-être. Pour l'OMS, la santé mentale correspond à « un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté ». Autrement dit, l'état de santé mentale d'une personne varie tout au long de sa vie, oscillant entre bien-être et mal-être en fonction des obstacles rencontrés, de la même façon que la santé physique.

La Communauté d'Agglomération du Val de Fensch s'est d'ores et déjà saisie du sujet, notamment à travers une participation annuelle aux Semaines d'information sur la Santé Mentale (SISM), des réunions d'information sur divers sujets liés à la santé mentale ou encore la création d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination qui réunit les usagers, les aidants, la psychiatrie, les élus locaux et l'ensemble des professionnels du territoire afin de mettre en place des actions concrètes et pertinentes. Il est à noter que la notion d'utilisateur fait référence à plusieurs catégories de personnes : les personnes consultant auprès de professionnels de santé (patients, personnes soignées) ou personnes rétablies, les personnes accompagnées par des services de psychiatrie, les personnes engagées dans des associations de patients ou d'utilisateurs, les personnes mandatées officiellement en tant que représentants des usagers, les citoyens et habitants concernés par des problématiques liées à la santé mentale, au bien-être et à la qualité de vie.

Pour améliorer le bien-être et la santé mentale des habitants du Val de Fensch, trois objectifs sont formulés.

1

INFORMER LA POPULATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Fiche action 2.1

Sensibiliser et former les acteurs du territoire en santé mentale

- Informer et sensibiliser le grand public aux questions de santé en leur permettant d'échanger avec des professionnels, des usagers et des aidants.
- Développer les partenariats et les réseaux entre professionnels.
- Faire connaître les ressources de proximité.
- Lutter contre la stigmatisation des personnes en souffrance mentale.

2

FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP PSYCHIQUE

Fiche action 2.2

Favoriser la réhabilitation psychosociale dans le cadre de l'Équipe Psychiatrique de Soins Intensifs à Domicile (EPSIAD)

- Éviter la stigmatisation liée au fait d'aller dans des institutions psychiatriques, le dispositif permet aussi d'être plus performant dans le dialogue avec les familles et les personnes ressources.
- Favoriser la visibilité de l'équipe.
- Travailler l'articulation du service de psychiatrie avec les acteurs sociaux et de l'insertion dans le cadre de la mise en œuvre d'un Conseil Local de Santé Mentale (parcours de soins, de santé et de vie).

3

METTRE EN PLACE UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE

Fiche action 2.3

Mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sur le territoire du Val de Fensch

- Créer et animer un conseil local de santé mentale en prenant appui sur le Projet territorial de santé mentale du Département de la Moselle (PTSM 57) dès sa mise en œuvre.
- Développer des actions en santé mentale.
- Faciliter la mise en œuvre de la démarche mal-être agricole de la MSA (Mutualité sociale agricole) et du programme VIGILANS.



AXE 3 :

LA PRÉVENTION À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

La Stratégie Nationale de Santé (SNS) 2018-2022 s'est articulée autour de quatre axes. La mise en place d'une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie est l'un d'eux. Cet axe de travail devient une « grande finalité » dans la SNS 2023-2033.

Dès la petite enfance, des inégalités de santé se développent, que les habitudes de vie, les facteurs culturels et économiques ou l'exposition environnementale contribuent à creuser au cours de l'enfance et de l'adolescence. Il est donc nécessaire de mettre en place des actions dès le plus jeune âge et de les poursuivre tout au long de la vie des individus.

Certains parcours de vie peuvent être plus compliqués et nécessitent une attention accrue. Sur le territoire du Val de Fensch, la mortalité liée à l'alcool dépasse largement la moyenne du département (30% de plus). Ce constat, qui ne prend pas en compte les autres addictions pourtant bien présentes, justifie à lui seul l'émergence d'une réflexion quant à l'encadrement des personnes malades et la prévention en amont.

Pour baisser le taux de personnes en situation d'addiction sur le territoire du Val de Fensch, améliorer la santé des enfants et des adolescents et favoriser le bien-vieillir et le maintien à domicile sur le territoire, le CLS Fensch se concentre sur cinq objectifs.

1

PRÉVENIR LES ADDICTIONS

Fiche action 3.1.1

Prévenir les addictions

- Réduire les conduites à risque et les conduites addictives chez les jeunes de 10 à 13 ans.
- Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé notamment les médecins à l'exercice du repérage précoce et de l'intervention brève.
- Réaliser une campagne de prévention.

Fiche action 3.1.2

Organiser une démarche de lutte contre le tabac

- Développer la collaboration entre les acteurs de la lutte contre le tabagisme et la collectivité.
- Favoriser la mise en place d'actions de sensibilisation et des actions, à tous les âges de la vie, notamment dans le cadre de la campagne Moi(s) sans tabac.
- S'approprier les enseignements de la démarche « Ville libre sans tabac » et prospector la faisabilité dans le territoire.

2

INFORMER ET DÉPISTER LA POPULATION

Fiche action 3.2

Proposer un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes souffrant d'une addiction à l'alcool et pour leur entourage

- Fournir un lieu sécurisant, d'écoute et d'aide aux personnes dont la consommation d'alcool présente des risques.
- Capitaliser les enseignements du projet national accompagnement des associations d'entraide œuvrant dans le champ des addictions au développement de leurs compétences (ALCOM).
- Coordonner l'action du mouvement d'entraide.

3

MOBILISER LES PARENTS ET ENCOURAGER LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE CHEZ L'ENFANT

Fiche action 3.3.1

Améliorer l'alimentation des enfants avec les P'tits ateliers nutritifs

- Faire connaître le programme aux femmes enceintes (dernier trimestre de grossesse) et aux parents d'enfants de 0 à 3 ans.
- Inviter le public cible aux webinaires organisés par la MSA leur permettant d'acquérir des connaissances et des conseils pratiques en matière d'équilibre alimentaire du jeune enfant.

Fiche action 3.3.2

Consolider l'implantation du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP)

- Travailler sur l'attention positive et le renforcement des liens parents-enfants.
- Développer les aptitudes de communication non-violente.
- Développer l'identification, l'expression, la gestion des émotions et la mise en place de limites, d'une discipline adaptée et progressive.

Fiche action 3.3.3

Lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir l'alimentation durable

- Sensibiliser les enfants à l'alimentation durable et réduire le gaspillage alimentaire.

Fiche action 3.3.4

Activités physiques et psychomotrices chez les assistantes maternelles et dans les multi-accueils

- Favoriser le développement physique et psychomoteur en toute sécurité, ainsi que la construction du schéma corporel, les capacités du corps, en prenant conscience de l'espace, développer le langage spatial et temporel et dépister le cas échéant certains troubles.
- Socialisation des enfants.
- Création de lien avec les professionnels des crèches et entre les assistants maternels, qui travaillent individuellement à leur domicile.

Fiche action 3.3.5

Renforcer l'estime de soi des adolescents par l'activité physique dans le cadre des séjours OVVV (Opération Ville-Vie-Vacances)

- Pratiquer différentes activités sportives, accompagner les jeunes en difficultés scolaires, les amener à travailler sur l'estime d'eux-mêmes et leur confiance en eux.
- Permettre aux jeunes d'exprimer leurs émotions, de lutter contre la discrimination et de prévenir les conduites à risque.

4

METTRE EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Fiche action 3.4.1

Prévenir les risques auditifs

- Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute prolongée de musique à haut volume.

Fiche action 3.4.2

Suivi du parcours de santé des enfants via Mémo santé enfants

- Permettre aux familles de centraliser et suivre les informations en santé de leur enfants.

Fiche action 3.5.1**Développer le bien-vieillir**

- Favoriser la création de liens sociaux pour les séniors.
- Réduire la fracture numérique et permettre à tous les habitants d'accéder aux services en ligne et d'être accompagnés pour diverses actions en lien avec le numérique.

Fiche action 3.5.2**Engager une recherche-action avec le REIACTIS (Réseau d'Etude International sur l'Âge, la Citoyenneté et l'Intégration Socio-économique) ou l'Université de Lorraine**

- Accueillir un-e étudiant-e de master afin de travailler sur des actions innovantes dans le domaine du bien-vieillir.
- Développer des projets d'étude sur le Bien-vieillir ; susciter et favoriser les projets de recherche-action des étudiants.
- Valoriser et diffuser les connaissances et les résultats de la recherche en sciences humaines et sociales et en santé publique sur le vieillissement.
- Mobiliser les acteurs du territoire sur le développement de la recherche en fonction des appels à projets.



AXE 4 :

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Notre environnement, que ce soit notre logement, notre lieu de résidence ou encore l'environnement planétaire, a un impact sur notre santé. Améliorer ces facteurs extérieurs permettra donc d'améliorer la santé globale des habitants de la vallée. D'après l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch représente un potentiel de 1000 logements en PPPI (parc privé potentiellement indigne). Le parc de logements est vieillissant et dégradé. La lutte contre l'habitat insalubre et la mise en œuvre du permis de louer va permettre d'améliorer la qualité du parc bâti et ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants.

De plus, Le territoire du Val de Fensch a un fort contexte industriel avec des activités passées et en cours, une possible rémanence d'éventuelles pollutions, et de possibles effets sur la santé. Les sites industriels peuvent présenter des risques pour la santé des populations vivant à proximité. Comprendre l'état de santé et la perception de la santé de ces populations est essentiel pour proposer des mesures appropriées pour améliorer la santé publique (protection, prévention).

Deux objectifs ont été formulés pour améliorer le cadre de vie des habitants dans le but d'améliorer leur santé.

1

GARANTIR UN LOGEMENT DÉCENT À LA POPULATION

Fiche action 4.1

Lutter contre l'habitat indigne et mettre en œuvre le permis de louer

- Permettre à tous les habitants de bénéficier d'un logement décent et de lutter contre les marchands de sommeil.

2

IDENTIFIER LES PROBLÉMATIQUES LOCALES LIÉES À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Fiche action 4.2

Réaliser une étude État de Santé et Santé Perçue des Populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués (ESSPOL)

- Proposer des mesures appropriées pour améliorer la santé publique (protection, prévention). Ces mesures peuvent notamment se traduire par la mise en place de campagnes de dépistage.



AXE 5 :

LES MALADIES MÉTABOLIQUES, CARDIOVASCULAIRES ET LES CANCERS

Comme le démontre le diagnostic territorial, la population du Val de Fensch est très touchée par les affections longues durées, de même que par les cancers, qui provoquent un quart des décès. Le diagnostic a également relevé que les habitants n'utilisent pas les moyens de dépistage à leur disposition. Prévention et promotion sont donc à l'ordre du jour.

Les bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO), le diabète et les maladies cardio-neurovasculaires (MCNV), pathologies engendrant des surmortalités, sont plus présentes sur le département de la Moselle, et donc par conséquent sur le territoire du Val de Fensch, qu'en France métropolitaine. S'ajoutent aussi des pathologies engendrant des surmortalités encore plus élevées dans la CA du Val de Fensch que dans le département : décès liés à la consommation d'alcool, cancers du poumon, décès liés à la maladie d'Alzheimer et autres démences et cancers colorectaux.

Les hommes sont particulièrement touchés par des pathologies liées notamment à la consommation de tabac et d'alcool tandis que les femmes sont concernées par des pathologies dont les facteurs de risques principaux sont une mauvaise alimentation et un manque d'activité physique.

Il apparaît également que les populations sont éloignées du dépistage, avec notamment des taux de participation aux dépistages organisés des cancers du sein et du cancer du côlon plus faibles dans ce territoire que dans l'EPCI voisine et qu'en Moselle.

Deux objectifs sont à l'ordre du jour dans le Contrat local de santé Fensch.

Fiche action 5.1.1**Promouvoir les programmes de dépistages organisés des cancers**

- Renforcer les connaissances générales et informer sur les modes d'accès aux 3 dépistages organisés dans le but d'améliorer le taux de participation de ces derniers.
- Renforcer la coordination de tous les acteurs des dépistages et le travail en réseau et les informer.
- Mettre en place des actions de promotion des dépistages organisés en partenariat avec les acteurs terrains concernés par les dépistages organisés.

Fiche action 5.1.2**Accompagner vers l'Examen de prévention en santé CPAM et les Instants santé MSA**

- S'inscrire ou se réinscrire dans un parcours de soins, coordonné avec le médecin traitant.
- Bénéficier d'orientations dans le système de santé, pour des prises en charge médicales et/ou éducatives adaptées.
- Offrir au médecin traitant un éclairage complémentaire, essentiellement éducatif et préventif, sur l'état de santé et les habitudes de vie de son patient.

Fiche action 5.1.3**Développer le réseau des Premiers répondants**

- Limiter les séquelles liées au temps de prise en charge des personnes victimes d'un arrêt cardiaque.

Fiche action 5.1.4**Soutenir la campagne de vaccination contre le papillomavirus humain**

- Améliorer le taux de couverture vaccinal anti HPV.
- Favoriser l'information et la formation des professionnels de santé libéraux volontaires.
- Communiquer vers la population et faciliter l'accès à la vaccination.

Fiche action 5.2.1**Développer l'activité physique adaptée pour les personnes malades du cancer**

- Accompagner les patients pendant et après un cancer, à travers la pratique d'une activité physique adaptée.
- Renforcer la coopération avec la médecine libérale pour inciter davantage de patients pendant et après un cancer, à pratiquer une activité physique adaptée.
- Développer les relations avec les clubs sportifs du territoire pour ouvrir des nouveaux créneaux dédiés avec l'activité physique adaptée (APA).

Fiche action 5.2.2**Développer le sport sur ordonnance avec Moselle Mouv et Préscri Mouv**

- Permettre aux patients d'accéder à des activités sportives adaptées à leurs problématiques de santé.

LES 30 FICHES ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ FENSCH

- Fiche action 1.1.1** Consolider l'offre de soins de premier recours : favoriser le maintien, l'installation et les exercices coordonnés des professionnels de santé libéraux
- Fiche action 1.1.2** Promouvoir et développer une offre de télémédecine
- Fiche action 1.2.1** Consolider l'installation de médecins retraités et créer un pôle de santé à l'hôpital d'Hayange
- Fiche action 1.2.2** Soutenir l'Association départementale de permanence des soins (ADPS)
- Fiche action 1.2.3** Proposer une mutuelle à prix réduit – Adhésion à l'AD2S
- Fiche action 1.2.4** Accroître le recours à un service d'interprétariat linguistique en médecine libérale
- Fiche action 1.3.1** Favoriser l'accès au droit en santé des usagers par la Maison de la Justice et du droit et par la Maison du Luxembourg
- Fiche action 2.1** Sensibiliser et former les acteurs du territoire en santé mentale
- Fiche action 2.2** Favoriser l'accès aux soins en santé mentale, favoriser l'accès aux soins dans les situations de crise psychique et d'épisode psychique aigu par la poursuite de l'implantation de l'EPSIAD sur le territoire
- Fiche action 2.3** Mettre en place un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sur le territoire du Val de Fensch
- Fiche action 3.1.1** Développer le repérage précoce de l'addiction chez les jeunes de 10 à 13 ans
- Fiche action 3.1.2** Organiser une démarche de lutte contre le tabac
- Fiche action 3.2** Proposer un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes souffrant d'une addiction à l'alcool et pour leur entourage
- Fiche action 3.3.1** Améliorer l'alimentation des enfants avec les P'tits ateliers nutritifs
- Fiche action 3.3.2** Consolider l'implantation du programme de soutien aux familles et à la parentalité
- Fiche action 3.3.3** Lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir l'alimentation durable
- Fiche action 3.3.4** Activités physiques et psychomotrices chez les assistantes maternelles et dans les multi-accueils

- Fiche action 3.3.5** Renforcer l'estime de soi des adolescents par l'activité physique dans le cadre des séjours OVVV (opération ville-vie-vacances)
- Fiche action 3.4.1** Prévenir les risques auditifs
- Fiche action 3.4.2** Suivi du parcours de santé des enfants via Mémo santé enfants
- Fiche action 3.5.1** Développer le bien-vieillir
- Fiche action 3.5.2** Engager une recherche-action avec le REIACTIS ou l'Université de Lorraine
- Fiche action 4.1** Lutter contre l'habitat indigne et mettre en œuvre le permis de louer
- Fiche action 4.2** Réaliser une étude Etat de santé et santé perçue des populations riveraines de sites et sols potentiellement pollués (ESSPOL)
- Fiche action 5.1.1** Promouvoir les programmes de dépistages organisés des cancers
- Fiche action 5.1.2** Accompagner vers l'examen de prévention en santé CPAM et les Instants santé MSA
- Fiche action 5.1.4** Développer le réseau des premiers répondants
- Fiche action 5.1.4** Soutenir la campagne de vaccination contre l'infection par le papillomavirus humain
- Fiche action 5.2.1** Développer l'activité physique adaptée pour les personnes malades du cancer
- Fiche action 5.2.2** Développer le sport sur ordonnance avec Moselle Mouv et Prescri Mouv

Tout au long de la mise en œuvre du CLS, des actions pourront être ajoutées ou adaptées pour répondre aux mieux aux besoins du territoire.

LES SIGNATAIRES

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch



Agence Régionale de Santé Grand Est



Préfecture de la Moselle



Conseil Régional Grand Est



Conseil Départemental de la Moselle



Caisse primaire d'Assurance Maladie de Moselle



Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle



Mutualité Sociale Agricole Lorraine



Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville



Établissement Public de Santé Mentale Metz-Jury



Communauté professionnelle territoriale de santé Moselle 3 vallées



LES PARTENAIRES

Cette liste de partenaires du Contrat Local de Santé Fensch est ouverte et non exhaustive :

- Les 10 communes du territoire (Algrange, Fameck, Florange, Hayange, Knutange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Serémange-Erzange, Uckange)
- les CCAS et les centres socioculturels,
- les associations du territoire,
- les 10 crèches de la vallée,
- le Relais Petite Enfance du Val de Fensch « La Luciole »,
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- la Fédération de l'Exercice Coordonné et des Maisons de Santé du Grand-Est (FEMAGE),
- le Comité départemental de prévention de l'alcoolisme 57 (CDPA 57),
- le Comité de Moselle de la Ligue contre le cancer,
- le Comité régional olympique et sportif (CROS) du Grand-Est, notamment à travers le dispositif PréscriMouv,
- le Centre de soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Baudelaire,
- le Centre Edison,
- les établissements scolaires du territoire,
- Grand-Est Addiction,
- le Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé,
- la salle de musiques actuelles « Le Gueulard + »,
- l'Inter Service Migrant (ISM) Interprétariat,
- le réseau Grabuge,
- Moselle Mouv,
- le SAMU 57,
- le Service d'urgence et services d'accès aux soins (SAS) de Moselle,
- les structures d'exercices coordonnées et les libéraux du territoire.



VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch

10, rue de Wendel BP 20176 – 57705 Hayange cedex

☎ 03 82 86 81 81 ✉ info@agglo-valdefensch.fr

🌐 agglo-valdefensch.fr  